



HAL
open science

La forêt de La Teste de Buch, l'exception à la règle forestière

Arthur Guerin-turcq

► **To cite this version:**

Arthur Guerin-turcq. La forêt de La Teste de Buch, l'exception à la règle forestière. Cahier du GHFF forêt, environnement et société, 2023. hal-04214197

HAL Id: hal-04214197

<https://hal.science/hal-04214197>

Submitted on 21 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre : La forêt usagère de La Teste de Buch, l'exception à la règle forestière ?

Auteur : Arthur Guérin-Turcq, doctorant en géographie au laboratoire RIVES-ENTPE, composante de l'UMR 5600 « Environnement Ville Société » de l'Université de Lyon. Cette recherche sur la Forêt usagère est basée sur un travail de terrain en cours, dans le cadre d'une thèse de doctorat dirigée par Eric Charmes du laboratoire RIVES-ENTPE et Romain Melot du laboratoire SADAPT-INRAE.

Contact : arthur.guerin--turcq@entpe.fr

Le label « Forêt d'exception » porté par l'ONF récompense les forêts domaniales à forte valeur écologique et patrimoniale. En 2018, la forêt domaniale de La Teste de Buch au sud du Bassin d'Arcachon a été labellisée « Forêt d'Exception ». Or dans le même massif, de l'autre côté de la route départementale littorale, s'étend la Forêt usagère, une forêt exceptionnelle en termes écologiques, juridiques, et anthropologiques mais qui n'est pas labellisée. Les usagers de cette forêt unique sont les derniers en Europe à jouir d'un droit coutumier qui remonte au XVème siècle. En Forêt usagère, les droits d'usage priment sur les droits de propriété.¹ Cette gestion originale fait d'elle une exception au Code forestier français et permet le maintien d'un mélange d'essences, au sein des Landes de Gascogne, forêt monospécifique de production intensive de pins maritimes.

Le label « Forêt d'Exception » est critiqué par les usagers qui oscillent entre indifférence et mépris à son égard. Un chasseur agacé soupire : « *Ce n'est pas un label d'exception qu'ils ont mais un label déception* » (entretien, 23/09/2021). C'est un autre label qui est privilégié par l'ADDUFU (Association de Défense des Droits d'Usage et de la Forêt Usagère) qui s'est lancée depuis les années 2010 dans une demande de classement des droits d'usage au patrimoine immatériel de l'UNESCO. A partir de mon enquête de géographe, travaillant avec des entretiens semi-directifs et sur des sources historiques, je vais montrer que c'est paradoxalement la partie la moins

¹ Robert Aufan, *La Forêt usagère de La Teste de Buch. Des origines à nos jours*, Asnières sur Seine, Les Etablissements Maison d'édition, 2021.

exceptionnelle de la forêt de La Teste de Buch qui a été labellisée « Forêt d'Exception ».

Situation géographique de la forêt usagère

La forêt usagère de La Teste de Buch s'étend au pied de la dune du Pyla, la plus grande dune d'Europe, haute de 102 mètres (Figure 1). Le relief marqué de la forêt suit les courbes de niveau des dunes primaires en forme de croissant, appelées paraboliques, dont la partie concave est tournée face au vent d'ouest.² Il en résulte une alternance de *trucs* (dunes) et de *bats* (vallées) qui offre à la forêt une grande diversité écologique. La mixité des essences entre feuillus et résineux et la densité du sous-bois lui confèrent une forte naturalité³ qui tranche avec le paysage monotone des futaies régulières de pins maritimes sur le plateau landais. L'écosystème de la forêt usagère est protégé depuis 2006 par un classement en site Natura 2000. Ainsi, ce label naturaliste récompense le territoire testerin, entre Bassin d'Arcachon et côte atlantique, dont les nombreuses aménités environnementales particulièrement attractives en saison estivale. La forêt usagère est ainsi voisine immédiate d'un site touristique majeur d'échelle nationale fréquentée par près de deux millions de visiteurs par an. Les problèmes de congestion et de surfréquentation accentuent la vulnérabilité du littoral et renouvellent les tensions entre protection et attractivité de la dune du Pyla.

² André Prenant et Marie Madeleine Paquereau, « Note préliminaire à l'étude morphologique et palynologique de la grande dune du Pyla », *Bulletin de la Société linéenne de Bordeaux*, 3 juin 1961, vol 98.

³ Catherine Larrère, Romain Larrère, *Autochtonie, solidarité, naturalité*. Dans : C. Larrère & R. Larrère (Dir), *Penser et agir avec la nature : Une enquête philosophique*, 2015 (pp. 109-142). Paris : La Découverte..



Figure 1 : La forêt usagère de La Teste de Buch au pied de la grande dune du Pyla. Source : Journal Sud Ouest, 29/05/2021. Crédit photo : Franck Perregon

Le massif de La Teste, un espace dual entre forêt ancienne et forêt moderne

La Forêt usagère est implantée sur ce qu'on appelle localement « la Montagne », en raison de sa topographie sinueuse. Elle couvre 3800 hectares (périmètre en rouge sur la figure 2) et doit être distinguée de la forêt domaniale de La Teste de Buch (périmètre en vert sur la figure 2), propriété de l'Etat gérée par l'Office National des Forêts.

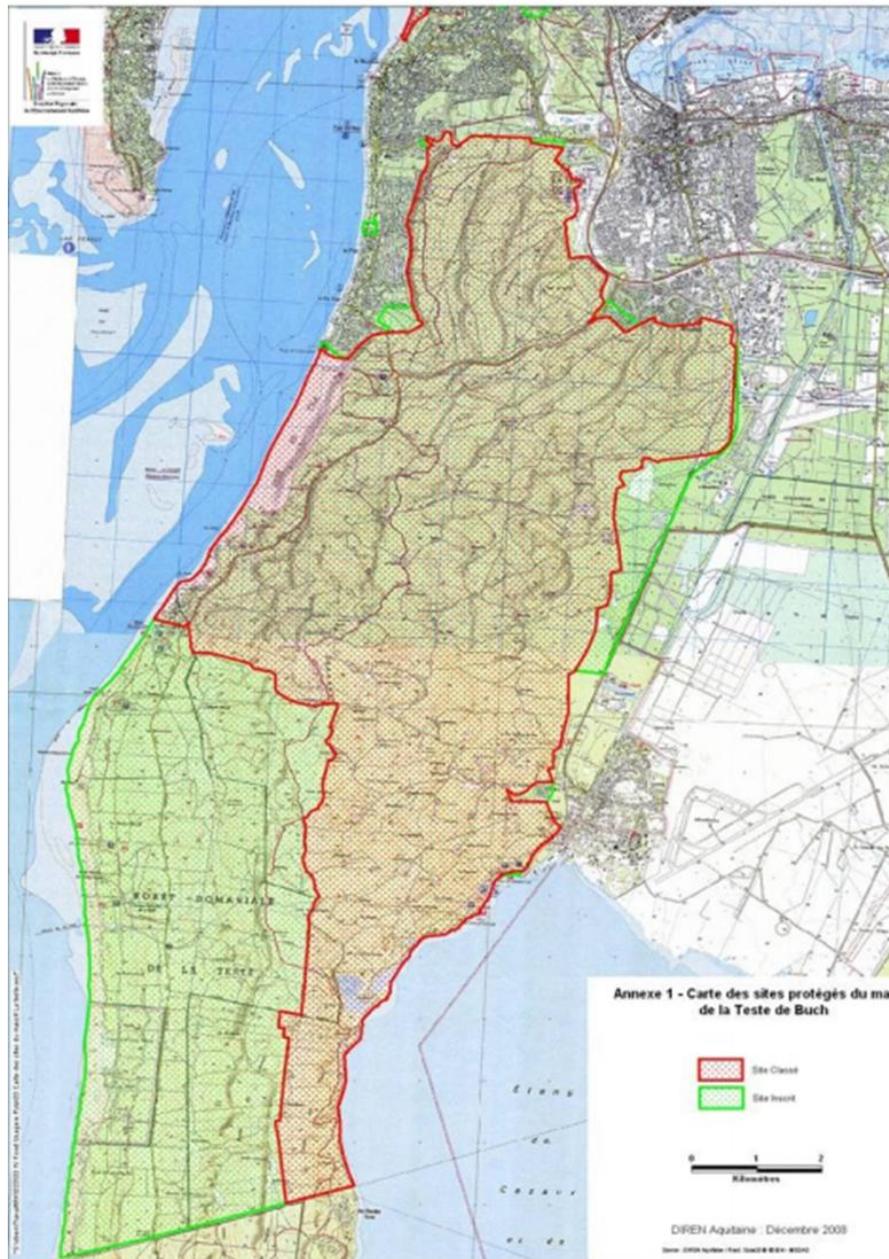


Figure 2 : carte des sites protégés de La Teste de Buch (source : DIREN Aquitaine, 2008). La forêt domaniale est en vert, dans la partie sud-ouest du massif, et la forêt usagère en rouge, du lac de Cazaux au sud jusqu'aux faubourgs d'Arcachon au nord.

Historiquement, le massif de La Teste de Buch ne s'étendait que sur la partie de « la Montagne » comme nous le montre la carte régionale de Clavaux du XVIIIème siècle (Figure 3). Les peuplements de pins maritimes sont originels en forêt usagère et remonteraient à plus de 2000 ans, ce qui en fait une réserve génétique unique en France. De ce point de vue, nous pouvons qualifier la Forêt usagère de « forêt

ancienne », à distinguer de la forêt moderne de l'Etat sur la partie littorale. En effet, la forêt domaniale est plus récente. Son peuplement s'inscrit dans les grandes campagnes de boisement du XIXème siècle. Il s'agit de semis et de plantations réalisés par l'ingénieur Brémontier⁴ lors des travaux de fixation des dunes.



Figure 3 : Nouvelle carte de la Guienne avec les canaux de navigation projetés, par Clavaux, 1774
(Source : BNF). En rouge, le périmètre approximatif de la forêt usagère.

La richesse écologique de la forêt ancienne n'est pas toujours bien perçue par les sylviculteurs. La filière-bois locale est fondée sur l'entretien régulier des parcelles de pins maritimes. Dans les Landes de Gascogne, selon un professionnel du milieu forestier, « une forêt en bonne santé c'est d'abord une forêt propre, bien entretenue, où il n'y a pas de broussailles qui entravent le passage » (entretien du 16/11/2021). Cette conception hygiéniste et fonctionnaliste de la forêt s'explique par la forte mécanisation de la filière bois landaise mais aussi par le traumatisme des tempêtes et

⁴ Yves Petit-Berghem, *Les forêts dunaires de l'ouest de la France : de la nécessité d'une ressource aux difficultés d'une gestion multifonctionnelle*, Annales de géographie, 2011.

incendies successifs qui ont ravagé une partie du massif. Le propriétaire qui laisserait pousser des herbes folles sur sa passerelle serait ainsi montré du doigt comme « *un inconscient qui fait prendre des risques à tout le monde et met en danger la forêt* » selon un agent de l'ONF Aquitaine (entretien du 18/11/2021). Dans ce contexte, la Forêt usagère n'est donc pas vue d'un très bon œil par les exploitants landais. Elle peut représenter une menace comme nous le rapporte un sylviculteur d'une coopérative forestière girondine : « *La forêt usagère n'est qu'un tas de bois prêt à brûler* » (entretien du 13/11/2021).

Pourtant, les associations écologistes locales vantent les mérites de la forêt usagère, « *véritable pare-feu contre les incendies* » (entretien 27/07/2021). Les feux et les maladies se propageraient moins vite dans une forêt qui présente une grande mixité d'essences. Le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) le reconnaît et encourage les propriétaires à conserver des chênes le long de leurs parcelles comme « *coupe-flammes* » (entretien 03/09/2021). Un militant écologiste rappelle que lors des grands incendies de 1947 et de la tempête de 1999 la Forêt usagère n'a quasiment pas été touchée par rapport au reste du massif landais dont les futaies régulières « *étaient tombées comme des dominos* » (entretien 27/07/2021).

Le droit coutumier comme règle d'une forêt à conflits

Par son histoire fondée sur la gestion de la terre en commun, la Forêt usagère est jalonnée d'oppositions récurrentes depuis le XV^{ème} siècle. Dans cette partie, je vais montrer que la gestion forestière selon le droit coutumier implique que le conflit soit le mode de fonctionnement normal de la forêt. Certains agents de l'ONF n'y voient que « *des querelles de clochers sur de vieilles affaires de familles au sujet de problèmes juridiques impossibles à résoudre à cause de leur statut improbable* » (entretien 23/07/2021). Nous pensons au contraire que ces conflits sont le révélateur d'une vitalité politique où la gestion de la ressource forestière se fait en commun, ce qui implique nécessairement des débats parfois houleux mais toujours dans le respect du droit local communautaire.

Les baillettes et transactions sont les textes du droit coutumier qui régissent la Forêt usagère depuis le XVème siècle. Elles ont connu de nombreuses évolutions mais ont conservé le principe fondateur que les droits d'usages priment sur les droits de propriété. Les propriétaires sont appelés les ayants-pins. Ils ne sont pas propriétaires de l'arbre, seulement de la résine. Les usagers sont appelés les non ayants-pins. Ils ont le droit de ramasser du bois mort et de couper du bois vert. La gouvernance de la forêt est assurée par des syndicats de propriétaires et d'usagers. Pour appartenir à la communauté des usagers, il faut vivre depuis au moins 10 ans à La Teste de Buch ou à Gujan-Mestras, la commune voisine. De plus, le bois est gratuit, ne peut pas être vendu et ne doit pas sortir du Captalat, du nom de l'ancienne seigneurie du sud du Bassin d'Arcachon.⁵

Comment se fait-il qu'un droit coutumier médiéval ait pu survivre jusqu'à aujourd'hui, par-delà l'instauration de la propriété absolue à la Révolution française, par-delà la privatisation des communaux landais au XIXème siècle, par-delà les lois de libre circulation des biens au XXème siècle ? Souvent les membres de la communauté répondent que c'est grâce à leur poids démographique et à leur force politique à l'échelle locale. En effet, les usagers se sont toujours battus pour conserver leurs droits, ce qui explique peut-être qu'aucun réformateur n'ait voulu abroger les droits d'usages par peur d'une contestation. D'autres raisons sont avancées. Son relief escarpé et sa fonction de protection dunaire du Pyla expliquent sans doute les réticences des sylviculteurs à s'aventurer dans une exploitation plus intensive de la « Montagne ». De plus, les usagers de la forêt ont été pendant longtemps les ostréiculteurs du Bassin d'Arcachon qui venaient y couper du bois pour fabriquer leurs cabanes tchanquées (cabanes sur pilotis), leurs pinasses (barques à fond plat traditionnellement en bois), et leurs piquets de bornage des bancs d'huitres. Il y avait ainsi jusque dans les années 1960 une complémentarité entre l'arrière-pays forestier de la Montagne, et les villages de pêcheurs ostréicoles du Bassin.

⁵ Jacques Ragot, *Baillettes et transactions et droits d'usages sur la forêt usagère de la Teste de Buch*, 1985, 182 p.

On peut penser aussi que le gemmage a permis le maintien des droits locaux de la forêt usagère. Les propriétaires n'ont pas la jouissance de l'arbre mais ils perçoivent les revenus de la résine de l'arbre. La récolte de la résine, transformée ensuite en térébenthine, a ainsi été une activité rentable jusque dans les années 1970. La concurrence défavorable avec les pays du Sud a entraîné l'effondrement progressif des métiers de la résine largement occupés après-guerre par des immigrants espagnols et portugais. Les chemins de la Forêt usagère étaient alors plus dégagés qu'aujourd'hui. De cette époque de gemmage intensif, la forêt conserve des pins bouteilles (Figure 4) dont la forme arrondie fut causée par une exploitation excessive de leur résine. Depuis les années 1980, le paysage se referme, les broussailles envahissent les versants des dunes et à présent on observe une progression du chêne liège des bas vers les hauts des dunes. Depuis que la rente de la résine a disparu, certains propriétaires cherchent à imposer leurs droits de propriété sur les arbres (qu'ils n'ont jamais eus), tandis que d'autres militent pour un retour de l'activité de gemmage qui pourrait s'insérer dans une logique de circuit-court, certifiée et publicisée.



Figure 4 : pin bouteille de la Forêt usagère. Source : Mairie de La Teste de Buch

Malgré le recul de l'activité forestière, l'ADDUFU poursuit activement son combat de défense des droits d'usages. Sa forte capacité de mobilisation lors de manifestations ou d'actions contre les coupes-rases en forêt usagère lui a permis de s'imposer comme un acteur incontournable de la scène politique locale.⁶ Depuis 2015, l'ADDUFU gère une scierie associative au pôle forestier du Natus grâce à des bénévoles qui débitent le bois de construction pour les usagers. Les demandes de bois d'œuvre destinées aux usagers ayants droit sont transmises aux syndicats d'usagers et de propriétaires qui doivent les valider conjointement comme prévu par les baillettes et transaction. Cette autorisation fait souvent l'objet de conflits. Certains usagers reprochent à des propriétaires leur obstruction dans les demandes car « *leur but c'est de faire tomber les droits d'usages pour reprendre la main sur le bois* » (entretien avec une usagère le 24/09/2021). Certains propriétaires traitent les usagers de « *voleurs de bois* » (entretien avec un propriétaire le 28/07/2021) car ils viennent couper du bois sur leur parcelle, sans compétence ni prévention.

Ces éternels conflits qui remontent au XV^{ème} siècle sont lus par certains comme « *une lutte des classes* » (entretien du 28/07/2021) entre d'une part une petite bourgeoisie terrienne cherchant à imposer ses privilèges propriétaires et d'autre part une population d'usagers jouissant du droit du pauvre. Cette lecture marxiste pouvait sans doute correspondre à une réalité au XIX^{ème} siècle mais elle semble bien éloignée de la situation présente. La distinction entre propriétaires et usagers n'est pas aussi nette. La grande majorité des propriétaires possède de petites parcelles et sont aussi usagers. On ne compte que quelques grands propriétaires, issus des familles de notables de La Teste de Buch et de Gujan-Mestras. De plus, les adhérents de l'ADDUFU sont propriétaires en indivision de centaines d'hectares en forêt. L'association mène une stratégie d'achats de propriétés en Forêt usagère afin de bloquer toute tentative de cantonnement de la part des mairies comme cela avait été le cas à Gujan-Mestras dans les années 1980.

⁶ « *Nous nous mobiliserons jusqu'à la victoire finale, pour la forêt usagère* », Journal Sud-Ouest, 05/06/2021

En réalité, les conflits entre propriétaires et usagers ne doivent pas être lus comme un affrontement entre deux camps opposés. Tous éprouvent un attachement très fort à la forêt. Toutes les personnes rencontrées dans la communauté de la forêt usagère expriment cette même sensibilité à un lieu sacré que personne ne souhaite voir disparaître sous une mer de lotissements ou transformé en futaies régulières. En forêt usagère, les droits des propriétaires comme les droits des usagers tirent leur existence juridique des baillottes et transactions. Si le droit local venait à être remplacé par le Code forestier, les propriétaires perdraient un patrimoine bien plus important que celui dont les usagers disposent actuellement. La situation peut sembler paradoxale. Ceux qui ont le moins à perdre, les usagers, se battent pour ceux qui ont le plus à perdre, les propriétaires. Les droits d'usages ne seront sans doute jamais réformés mais cesseront peut-être d'eux-mêmes, car un droit d'usage qui ne s'use pas pendant trente ans tombe. Le vieillissement des usagers et la fuite des jeunes sont des menaces importantes qui pèsent à moyen terme sur l'avenir de la forêt usagère.

De la forêt productive à la forêt récréative

Dans cette partie, je rendrai compte des nouvelles pratiques qui ont pris le pas sur les usages traditionnels réglés par le droit local, laissant présager une dilution de l'exceptionnalité de la Forêt usagère.

La littoralisation et l'héliotropisme ont conduit la commune de La Teste de Buch à accueillir de plus en plus de jeunes retraités. Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent désormais près de 40% de la population communale. La construction de résidences secondaires dans des ensembles pavillonnaires dans l'arrière-pays landais a fait grimper la population qui s'approche actuellement des 30 000 habitants. De village de pêcheurs à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, La Teste de Buch est devenue une ville moyenne au rôle de pivot dans la conurbation du Bassin d'Arcachon, prise dans des dynamiques d'embourgeoisement sur la façade océane au voisinage du village du Pyla et dans des processus de périurbanisation de

l'agglomération bordelaise le long de l'axe autoroutier, au contact de Gujan-Mestras. Les maisons à vendre et les terrains à bâtir sont de plus en plus chers. La forte tension sur le marché de l'immobilier oblige de nombreux jeunes à quitter le Bassin d'Arcachon. Le manque de capital accumulé ne leur permet pas d'accéder à la propriété dans cette économie résidentielle qui leur est défavorable. Beaucoup de jeunes couples font construire dans des villes intermédiaires bien connectées entre Bordeaux et le Bassin d'Arcachon comme Mios, Marcheprime et Le Barp. Cette mutation de la sociologie locale n'est pas sans conséquence sur les usagers de la forêt.

La Forêt usagère a mué, d'une forêt productive de résine, à une forêt récréative pour les seniors du Bassin d'Arcachon. Le Club des randonneurs du Pyla propose des marches tous les jours en forêt sur des demi-journées aux résidents retraités. Le Club ne cesse d'enregistrer de nouveaux adhérents chaque année. Il compte en 2022 environ 300 à 400 randonneurs actifs. Au-delà des cercles de randonneurs, de nombreux retraités se promènent en Forêt usagère dont les chemins offrent de beaux points de vue. La montée jusqu'au Truc de la Truque, la dune sommitale de la Forêt usagère avec 67 mètres d'altitude, permet d'apprécier un panorama sur la dune du Pyla. C'est l'occasion aussi pour ses retraités de s'adonner à la cueillette de champignons dans les clairières dont les sols acides sont favorables à la pousse de bolets (les cèpes de Bordeaux). Les anciens testerins côtoient les nouveaux arrivés sur la commune. La Forêt usagère est ainsi un lieu de rencontres privilégié comme nous le rapporte une habitante historique de La Teste de Buch : *« J'aime bien me promener en forêt usagère, je traverse les bois toute seule. Je ne rencontre pas grand monde, surtout en semaine, donc quand on croise quelqu'un c'est souvent l'occasion de discuter. (...) D'ailleurs, je suis devenue très amie avec quelqu'un rencontré en forêt usagère »* (entretien du 03/12/2021). D'autres activités moins marquées en termes générationnels se déroulent en forêt usagère : cyclisme VTT, quad. Souvent pratiquées par des populations plus jeunes du périurbain bordelais, ce tourisme

sportif du week-end occasionne parfois des conflits avec les randonneurs ou les chasseurs.

Hormis la sylviculture en futaie jardinée pratiquée par de moins en moins d'usagers, la cueillette et la chasse demeurent des activités traditionnelles encore vivaces. Cependant, la chasse a beaucoup évolué depuis cinquante ans⁷. D'activité vivrière pour les paysans, elle est devenue progressivement un loisir. Cette bascule de la chasse, d'une fonction nourricière et à une fonction récréative, modifie les rapports entre les chasseurs et les autres usagers. D'une action au service de l'intérêt général, la chasse est perçue par certains nouveaux résidents de La Teste comme « *un club de mecs qui jouent à balles réelles* » (entretien avec une habitante, 04/07/2021). Pourtant, aujourd'hui la chasse est surtout une pratique de régulation du gibier dans le périurbain, comme le reconnaît un autre habitant limitrophe de la forêt : « *heureusement que les chasseurs abattent les sangliers, je n'aurais plus de terrain sinon, tout serait retourné, y'aurait plus qu'un champ labouré* » (entretien du 04/12/2021).

Depuis la fin des résiniers, beaucoup de chasseurs se représentent comme « *la seule communauté qui existe en forêt usagère* » (entretien du 08/12/2021). L'ADDUFU leur reconnaît d'ailleurs le statut particulier « d'utilisateur » distinct de celui d'usager. Cependant, la communauté de chasseurs est plurielle. Les quatre groupes de chasse ne s'entendent pas toujours entre eux. Chacun possède, régule et anime son territoire (Nord, Sud, Est et Ouest). Une agente de l'Etat estime que « *les groupes de chasse sont des clans, c'est un peu la police de la forêt usagère mais avec leurs propres lois. (...) Moi je n'interviens jamais seule en forêt, je demande toujours à être accompagnée par quelqu'un de mon service* » (entretien du 23/11/2021). La chasse possède donc toujours en forêt usagère, et sans doute plus qu'ailleurs, un rôle de structuration du territoire forestier. La plupart des chasseurs sont également usagers ou propriétaires.

⁷ Charles Stépanoff, *L'animal et la mort. Chasses, modernité et crise du sauvage*, Paris, La Découverte, 2021

L'ACCA (L'Association de Chasse Communale Agréée) de La Teste de Buch compte ainsi 300 adhérents et s'affiche comme la première association de chasse du département de la Gironde. La chasse est donc tout à la fois une activité de loisirs et un agent important de la protection du site forestier.

Quand l'exception devient la règle en Forêt usagère

Il s'agit à présent de montrer que la mise en tourisme de la forêt conduit à une fermeture de l'espace par l'élévation d'enclosures forestières. Ce phénomène nouveau, longtemps perçu comme exceptionnel, se banalise et en devient presque la règle en forêt.

La mise en tourisme du massif forestier de La Teste de Buch prend des formes différentes, que l'on soit dans la partie domaniale ou usagère. Dans la Forêt usagère, un grand nombre de cabanes de résiniers sont tombées en ruines avec le déclin du gemmage, d'autres ont été aménagées pour les parties de chasse, et certaines sont rénovées en résidences secondaires. Une centaine de cabanes ont été recensées par la mairie de La Teste de Buch. La superficie et l'architecture de la cabane et de son jardin sont strictement réglementées et contrôlées par la DREAL.⁸ Même au fond de la forêt, l'Etat est toujours bien présent.⁹ Cependant, de nombreux abus sont observés en bordure du lac de Cazaux et dans la partie orientale du massif, facilement accessible depuis la route départementale. Des cabanes sont agrandies avec des terrasses, achetées puis revendues et parfois louées sur Airbnb. La cabane de Baron Capet a fait l'objet de nombreuses polémiques locales et illustre la forte spéculation qui s'exerce sur ces biens immobiliers depuis une dizaine d'années.

Les nouveaux investisseurs rencontrés lors de mon enquête sont le plus souvent des jeunes retraités originaires de la région bordelaise, en quête d'un « paradis vert », « d'une vie de Robinson dans les bois », où ils peuvent partager des

⁸ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

⁹ Danièle Léger, Bernard Hervieu, *Le retour à la nature : « Au fond de la forêt... l'État »*, 1979, Paris, Le Seuil.

moments de détente en famille ou entre amis l'été (entretien du 23/07/2021). Les propriétaires de cabanes, sans eau ni électricité, possèdent également une maison sur le Bassin d'Arcachon. La cabane est alors un pied-à-terre en forêt où ils peuvent « *échapper au bruit de la ville, loin de la cohue des touristes du bassin* » (entretien du 23/07/2021). En ce sens, les nouveaux propriétaires de cabanes sont emblématiques du mouvement de retour à la nature dans notre société, qui semble s'être accéléré depuis les confinements de 2020. Pourtant, malgré l'isolement de certaines cabanes difficiles d'accès, la forêt reste empruntée. Un chemin de Grande Randonnée est balisé et draine beaucoup de promeneurs, surtout au printemps. De nombreux propriétaires de cabanes n'hésitent pas à afficher des panneaux affichant une interdiction de passage, une zone sous vidéo surveillance, ou une menace de poursuites pénales (Figure 5). Certains ont même érigé des barrières à l'entrée des chemins, parfois sous couvert de lutte contre les incendies afin d'éviter les flux de touristes, qui restent tout de même très modestes par rapport à ceux de la dune du Pyla voisine.



Figure 5 : Panneau d'entrée d'un chemin DFCI en Forêt usagère. Crédits photos : Arthur Guérin-Turcq

Dans la partie domaniale du massif forestier, la forêt ne présente pas les mêmes aménités et aménagements que la forêt usagère. Du côté de l'étang de Cazaux, les quelques cabanes de résiniers conservées par l'ONF, comme à Curepipe, ont été rénovées en espace d'accueil pour les touristes. Des stations d'informations pédagogiques sont disposées et renseignent les promeneurs sur l'exploitation passée de la gemme. Du côté de l'océan, les pins ne sont pas tous plantés en rangs, leur exploitation n'est pas aussi intensive que sur le plateau landais. Leur rôle premier est de fixer la dune contre l'érosion, même si les expériences menées par l'ONF n'ont pas toujours eu les effets escomptés. Dans le but de limiter la dispersion des touristes accusés de provoquer des incendies, l'ONF a décidé de fermer l'accès à la forêt domaniale (Figure 6), ce qui suscite de fortes critiques de la part des habitants.

L'objectif est de concentrer le flux touristique sur la dune du Pyla. Un agent de l'ONF justifie cette politique d'enclosures : « *« La forêt publique n'existe pas, c'est un abus de langage. Il n'y a que des forêts privées, et notre rôle à l'ONF c'est d'en être les gardiens* » (entretien du 27/09/2021).



Figure 6 : barrière à cadenas à l'entrée de la forêt domaniale de La Teste de Buch.

Crédits photo : Arthur Guérin-Turcq

En forêt usagère comme en forêt domaniale, l'objectif des propriétaires et des agents de l'ONF est de limiter le passage des touristes. Les enclosures en forêt ont pour effet de privatiser un espace longtemps perçu comme ouvert par les populations locales. Les contestations des habitants semblent avoir un écho en forêt usagère. Les panneaux sont parfois tagués ou arrachés au nom de la libre circulation des usagers. Dans la partie domaniale, l'ONF apparaît comme « *liberticide et contraire aux libertés publiques que l'Etat est censé défendre* » (entretien avec un habitant le 03/09/2021).

Le label comme instrument de conflit

Ces divergences de représentations de la forêt nous semblent révélatrices des tensions actuelles qui se jouent sur les questions de patrimonialisation de l'espace forestier.¹⁰ En 2015, le Conservatoire du Littoral a acquis les parcelles de la dune du Pyla sur lesquelles s'appliquaient les droits de la forêt usagère. Le Conservatoire

¹⁰ Aude Pottier, « Quand la forêt est patrimonialisée : les enjeux du cadre forestier du Bassin d'Arcachon », 2010, *Sud-Ouest européen*, 30, 125-138.

voulait abattre ces servitudes. Face à la contestation des associations locales, unies des écologistes aux chasseurs en passant par l'ADDUFU, le Conservatoire a décidé de les maintenir par la signature d'une convention spéciale. Depuis, le rôle du Conservatoire est perçu de façon ambivalente. Certains usagers pensent qu'il serait un rempart de défense des droits d'usages contre la spéculation et les menaces des promoteurs immobiliers. D'autres déplorent que le Conservatoire détruise les cabanes de résiniers dans le but de « *sanctuariser la nature* » (entretien avec une usagère le 25/09/2021) ou de les conserver pour faire de la forêt « *un parc d'attractions comme à Marquèze*¹¹ ». Le risque de folklorisation de la forêt usagère est redouté par un grand nombre de défenseurs des droits d'usages.

Dans ce contexte, le label « Forêt d'exception » de l'ONF est un instrument du conflit entre les usagers et les institutions même si les deux acteurs ne se pensent pas sur le même niveau comme nous le révèle un agent de l'ONF : « *Soyons sérieux, on ne peut pas comparer la domaniale et la forêt usagère* » (entretien du 24/09/2021). Par ce label, l'ONF tente de légitimer sa gestion différenciée de la forêt dunaire par rapport à la sylviculture intensive du plateau landais, mais échoue à nouer un dialogue avec les membres de la communauté de la forêt usagère qui sont très critiques à l'égard de la gestion sylvicole de l'ONF : « *« Le label d'exception c'est juste de la com' pour masquer les gros problèmes de l'ONF. Leur gestion est une catastrophe, ce sont des petits jeunes qui n'y connaissent pas grand-chose, ils plantent dans le mauvais sens du vent ! Il ne faut pas s'étonner après de la vitesse du retrait de côte* » (entretien avec un défenseur des droits d'usage, 12/12/2021).

Conclusion

La « Domaniale » et « l'Usagère » proposent deux modèles de gestion opposés sans pour autant entrer dans un conflit direct. La présence d'un modèle alternatif concurrentiel l'un en face de l'autre oblige chacun à s'adapter. L'ONF lance des expériences de retour de la résine, réfléchit à revoir ses critères de labellisation pour

¹¹ Marquèze est un village-écomusée dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

inclure la libre évolution, et assume davantage la nécessaire ouverture de sa gouvernance aux habitants et pas seulement aux acteurs du monde sylvicole et touristique. Les gestionnaires de l'ONF affirment que leur rôle est de faire de la forêt un patrimoine vivant, ce qui passe par une remise en cause du label « Forêt d'Exception » comme simple signal touristique. De l'autre côté, face à la labélisation de la domaniale, la Forêt usagère réaffirme son identité par la promotion du « Captalat », du nom de l'ancienne seigneurie de La Teste de Buch. Des réflexions sont lancées pour mieux valoriser l'identité territoriale de la forêt usagère (création d'AOC ou AOP pour le bois et ses dérivés). Cette guerre des labels entre deux gestions sylvicoles est révélatrice du nouveau marketing forestier à l'œuvre aujourd'hui.